

Droits et acquis des malades assurés sociaux

Caisse Nationale des Assurances Sociales, Algérie

T. H. HADDAM

la sécurité sociale est la protection qu'une société offre aux personnes et aux ménages pour garantir l'accès aux soins de santé et la sécurité du revenu, surtout en cas de vieillesse, de maladie, d'invalidité, d'accident du travail, de maternité ou de disparition du soutien de famille

Le protection sociale est un droit Constitutionnel garantissant un accès équitable au système de soins et de sécurité social, consolidant ainsi les acquis sociaux définis dans les lois fondamentales de sécurité sociale de 1983, modifiées et complétées.

La série de textes de loi promulguée en juillet 1983, a concrétisé la refonte du système, basé sur L'unification des caisses, l'uniformisation des avantages et l'élargissement des bénéficiaires.

Cet accès large est caractérisé par le droit aux prestations en nature et en espèces pour l'ensemble des assurés sociaux, actifs, inactifs, ayants droit ou relevant d'une catégorie particulière.

L'arsenal de textes réglementaires fondateurs de la sécurité sociale a organisés droits et acquis des malades, permettent de couvrir la quasi-totalité des risques de la vie, à savoir la maladie, l'invalidité et les risques professionnels.

L'assurance maladie permet la prise en charge des prestations en nature (la prise en charge des frais de soins de santé, à titre préventif et curatif) en faveur de l'assuré social et de ses ayants droit et des prestations en espèces (attribution d'indemnité journalière au travailleur salarié contraint, pour raison médicale, d'interrompre momentanément son travail).

L'assurance invalidité garantit un revenu (pension) de remplacement aumalade assuré social, contraint d'interrompre son travail pour cause de maladie.

Cette pension est attribuée à l'expiration des droits aux prestations en espèces de l'assurance maladie. Le montant de cette pension varie en fonction de l'état de santé de l'assuré social.

En cas de décès, les ayants-droit d'un assuré social bénéficient d'une allocation décès, dont le montant est fixé à (12) fois le montant du salaire mensuel le plus favorable perçu durant l'année précédant le décès.

De même, dans le milieu professionnel, les assurés sociaux bénéficient d'une réparation en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle.

Le système CHIFA est un projet novateur dont le but est de moderniser la sécurité sociale par l'introduction des technologies de pointe pour sa gestion et ses relations avec ses partenaires, objectif totalement atteint.

La carte CHIFA est l'évolution majeure du système de sécurité sociale en Algérie à travers laquelle les Caisses de sécurité sociale se sont rapprochées des assurés sociaux en leur évitant les déplacements fréquents et les éventuels désagréments liés au remboursement de leurs prestations;

Le système du tiers-payant : à travers lequel le bénéficiaire ne fait plus l'avance des frais, pour les prestations servies concernent un large panel de bénéficiaires, dont les besoins diffèrent, notamment pour l'acquisition des produits pharmaceutiques.

Le conventionnement : en parallèle aux prestations prévues par la réglementation en vigueur, la sécurité sociale a conclu des conventions avec des prestataires de santé privés pour faciliter l'accès des assurés sociaux et leurs ayants-droit aux soins relatifs à la chirurgie cardio-vasculaire et interventionnelle, l'hémodialyse, le transport sanitaire, la lunetterie et les médecins prescripteurs.

La fiche médicale électronique vient compléter l'ambition de modernisation de la gestion de la CNAS.



Cette solution innovante consiste en la numérisation des dossiers médicaux (sur support papier) des bénéficiaires, la dématérialisation de la gestion de leurs prestations et permettra l'acquisition d'une base de données.

En effet, nos assurés sociaux peuvent s'adresser à n'importe quelle structure pour l'accomplissement des formalités du contrôle médical quel que soit leur centre d'affiliation ou de rattachement. Aussi, le contrôle médical électronique à priori à distance est une réalisation au profit des bénéficiaires de la sécurité sociale. Il permettra comme son nom l'indique de procéder, à distance, au contrôle médical des assurés sociaux pour l'acquisition de leurs médicaments dans le cadre du tiers payant.

L'ensemble de ces réalisations consenties par la sécurité sociale visent à préserver les droits et acquis des assurés sociaux et ont conduit au développement d'un système global, équitable et inclusif pour consacrer le rôle majeur de l'Etat Algérien, à travers la sécurité sociale, comme garant de la paix sociale.